

EXCLUSIF

CHOS

DE

LEHUIS

N 8

Resultats du dernier sondage IFOP APOUCÉ

Les candidats du PCSRPMBUDEF

élus au premier tour !

Tous les détails sur les législatives
en pages 5 et 6

EDITORIAL

Une couverture amusante , mais des élections très sérieuses.
Le sourire n'est pas , cependant, inutile en ces périodes graves.

Dans notre modeste équipe de l'Echo de Lhuis , nous savons bien que nous ne voterons pas tous pareil , mais cela fait du bien de savoir que nous avons quand même quelque chose en commun ; la chose de très profond l'amour de la vérité et de l'information.

15% seulement des Français croient que les hommes politiques disent toujours la vérité.

80% sont mécontents de ce que la campagne électorale passe sur les trois chaînes .

Ce qui compte , c'est le concret , pas les mots.

Ce qui compte , c'est nous demain , pas les discours aujourd'hui.

L'Echo de Lhuis sera toujours là pour vous demain.

Et VOUS avec LUI.

=====
=====

COUCOU LE REVOILA

Coucou le revoilà , celui que l'on n'attendait pas. Cette phrase résume l'impression que j'ai ressentie lors de la distribution du bulletin n°7. Certaines personnes étant surprises de me voir , d'autres pensant que le bulletin était supprimé.

Aux nombreux lecteurs qui m'ont demandé de continuer à participer à l'élaboration du bulletin , j'exprime toute ma gratitude pour ces marques de confiance et de sympathie , auxquelles j'ai été très sensible. Mon rôle sera désormais plus discret , mais je continuerai , néanmoins , à collaborer. Partisan convaincu de l'utilité de l'information , je suis , et resterai toujours un défenseur du bulletin.

Une nouvelle équipe a été formée , jeune, dynamique , enthousiaste , qualités requises pour faire un travail sérieux. J'ai espoir qu'elle continuera à vous informer régulièrement et objectivement.

Dans cette perspective , elle bénéficie de ma part , d'un préjugé favorable. Je lui accorde ma confiance et mon soutien.

A GUIGARD.

Par où commencer? que vous dire d'un peu agréable à lire

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

C'est pourtant fort simple parler de notre Club " Détente et Loisirs ": deux mots qui tintinnabulent comme une petite clochette d'argent nous appelant tous les Mercredi à 14 Heures vers notre salle de réunion.

Aujourd'hui l'arbre de Noël, la fête des Anciens, il faut le dire, rien ne réjouit plus notre coeur que cette réunion " de toutes et de tous" au pied du sapin décoré, illuminé, qui nous rappelle nos vertes années, sans cependant nous rendre mélancolique, Oh! que non, c'est notre fête nous entendons y participer de tout notre coeur joyeux..... les douleurs au porte manteau, les crampes connais pas, nos lunettes sur le nez nous sommes tous prêts à attaquer, même les acharnés beloteurs ont abandonné cartes et jetons sans avoir été au bout de la dernière partie, croyez moi la curiosité de voir la salle a calmé les regrets.

Et oui ces dames du comité avaient une fois de plus, bien fait les choses, qu'elles en soient remerciées. Nous savons que cela demande imagination, courage et peines, d'autant qu'une d'entre elles avait un pied dans le plâtre, et tout en claudicant a bien tenu sa place.

Les tables agrémentées de bougies multicolores, de menus spirituels qui nous occuperont un bon moment "faites voir le vôtre" sourire, francs rires, c'est partie.

Arrive le 1er plat si agréable à l'oeil que l'on se sent coupable d'entamer une si belle ordonnance. La gourmandise étant la plus forte nous voici tous le nez dans nos assiettes, ce qui nous vaut un moment de silence. N'allez surtout pas croire que nos voisins et voisines n'aient pas bonnes langues, ni bons caquets..une vraie volière.....

Soudain 2 hommes poilus à souhaits nous distribuent des chapeaux en papier, tous plus cocasses les uns que les autres, nous nous empressons de les poser sur nos têtes sans souci du ridicule ni du comique offert à nos voisins, ne sommes nous pas sur un pied d'égalité, il serait plus juste de dire une tête.

Ces dames vêtues avec chic, jupe noire, corsage en fine lingerie et fleuries nous offrent une 1ère chanson très applaudie fort justement. Elles chantent bien.

Voici le 2ème plat, bien préparé, parfait. Après le vin blanc de l'entrée nous dégustons un rouge ben goulailant.

D'un coin à l'autre de la salle les chansons, les rires fusent.

La Présidente nous a distribué Barbacanes et boules qui vont ravir les adroits lanceurs, plus des serpentins.

L'ambiance est à la joie, à la franche camaraderie, pas de fausses notes, ni de " on aurait dû"...nous nous sommes quittés assez tard, après dessert, café et pétillant du Bugey, ne voyant que des visages heureux de ces moments passés ensemble.

A l'année prochaine mes chers Amis.

VIVE LE CLUB

-:-:-

Aujourd'hui, je veux rendre hommage à notre Présidente Mme FAURE Denise, ainsi qu'à tous les membres du bureau qui, tout au long de l'année avec abnégation, désintéressement, mais aussi discrétion, se dépensent sans compter.

Grâce à leurs efforts, leur persévérance, leur ténacité notre club est en bonne santé. Toujours à la peine, parfois décrié, jamais à l'honneur ses membres méritent bien quelques éloges et ont droit à notre reconnaissance.

De nombreuses manifestations sont ainsi organisées, dont le clou est la fête de Noël, avec son traditionnel "machon" qui réunit dans une ambiance chaleureuse, adhérents et amis. Cette réunion familiale, dont le succès ne se dément pas, est la suprême récompense de tant d'efforts. Elle est le bouquet final d'une saison bien remplie.

L'amitié, la joie, le bonheur, le délasserement remplacent les soucis. C'est le but que s'était fixé notre club "Détente et Loisirs" dénomination ainsi justifiée.

Il faut associer à ces éloges, toutes les personnes qui, à des titres divers, apportent leur pierre à l'édifice. Leur collaboration précieuse et efficace est le complément indispensable à la réalisation et à la réussite des diverses manifestations.

Merci à toutes ces bonnes volontés.

A. GUIGARD



LOISIRS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans quelles conditions peut-on être électeur ?

Sont électeurs tous les Français et Françaises :

- âgés de 18 ans accomplis ;
- jouissant de leurs droits civils.

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur une liste électorale. Cette inscription est obligatoire. Il suffit de se présenter avec une pièce d'identité, et une justification de domicile à la mairie de l'arrondissement ou de la commune où l'on habite.

Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales. Les listes font l'objet d'une révision annuelle, et la liste valable pour la prochaine élection a donc été arrêtée au 31 décembre 1977.

A TITRE EXCEPTIONNEL, si des personnes atteignent 18 ans entre le 1er janvier et le 11 mars, veille de l'élection, elles peuvent encore aller se faire inscrire à la mairie JUSQU' AU 3 MARS.

On vote normalement dans le bureau de vote désigné par la mairie. Le vote par correspondance a été supprimé par la loi du 31 décembre 1975.

Il existe une possibilité de VOTE PAR PROCURATION.

L'électeur (mandant) peut se faire représenter au bureau de vote, le jour du scrutin, par un électeur de son choix (mandataire) auquel il a donné PROCURATION pour voter à sa place. Ainsi, le MANDATAIRE vote personnellement deux fois, une fois pour lui-même, une fois à la place du MANDANT. Celui-ci doit donc avoir confiance en lui. Pour cette raison, il est désigné devant un officier de police par le mandant.

En pratique, il convient de s'adresser soit aux tribunaux d'instance, soit aux commissariats de police ou à la gendarmerie. Les tribunaux d'instance sont chargés de contrôler la régularité de ces opérations.

Quelles sont les conditions pour être candidats ?

- Etre âgé de 23 ans révolus ;
- jouir de ses droits civils, donc être électeur. Mais il n'est pas nécessaire, pour des élections législatives, d'être inscrit dans la circonscription où l'on est candidat ;
- avoir satisfait à ses obligations militaires.

Mode de scrutin

Les députés sont élus au suffrage universel direct, c'est-à-dire par l'ensemble des électeurs de la circonscription. Le scrutin est un SCRUTIN UNINOMINAL à deux tours.

UNINOMINAL : on ne vote que pour une personne et non pour une liste.

MAJORITAIRE : il faut obtenir la majorité des suffrages.

A DEUX TOURS : le scrutin se déroule sur deux dimanches (tours) successifs. Au PREMIER TOUR sont déclarés élus les candidats qui obtiennent dans leur circonscription la MAJORITE ABSOLUE : la moitié des suffrages EXPRIMES plus un.

Il y a SECOND TOUR dans une circonscription donnée, si aucun candidat n'y a obtenu ce résultat. au second tour, est élu le candidat qui obtient le plus grand nombre de suffrages : MAJORITE RELATIVE.

Ne peuvent s'y présenter que les candidats qui ont obtenus au premier tour 12,5 % des électeurs inscrits. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Avec le député est élu son suppléant, choisi par lui, qui le remplace automatiquement en cas de décès ou de nomination du député au gouvernement.

La régularité des élections est contrôlée par le CONSEIL CONSTITUTIONNEL.

L'Assemblée Nationale ... les Députés

Les députés forment l'ASSEMBLEE NATIONALE, devant laquelle le gouvernement est responsable : elle lui accorde ou non sa confiance quand il la lui demande ; elle peut le faire tomber : MOTION de CENSURE.

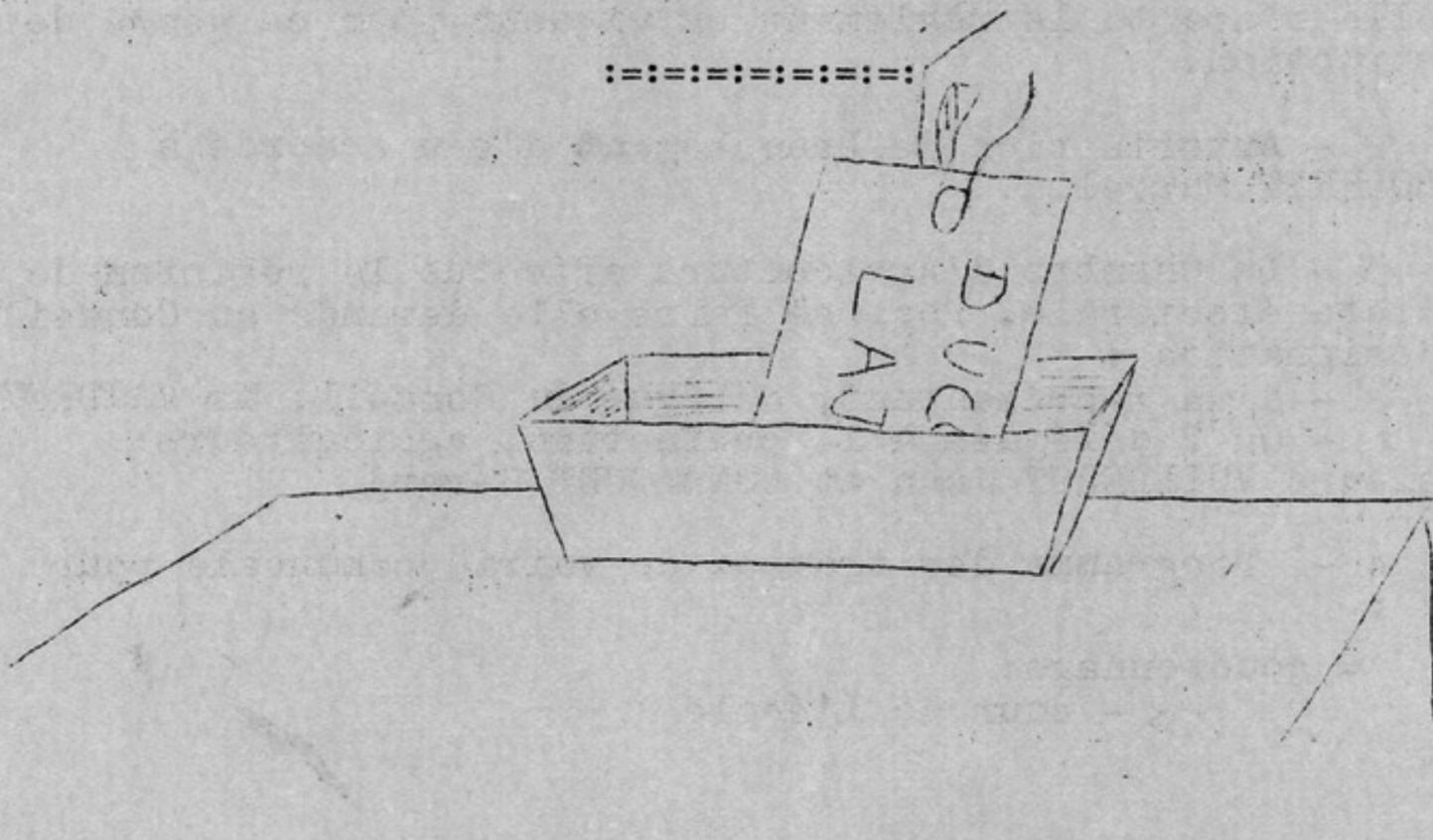
L'Assemblée Nationale n'est pas réunie en permanence. Depuis la révision constitutionnelle de 1963, les deux sessions ORDINAIRES s'ouvrent le 2 octobre et le 2 avril, la première s'achevant 80 jours, la seconde 90 jours plus tard.

Au cours des sessions, l'Assemblée a toute liberté pour fixer ses séances : en principe, selon le règlement, elle se réunit du mardi au vendredi les après-midi, le matin étant réservé au travail en commission.

Les séances se déroulent selon un ordre du jour (discussion des projets de loi par exemple) qui est fixé à l'avance. Le gouvernement intervient par priorité dans cette fixation. Les séances sont publiques, et, le Journal Officiel publie le compte rendu des débats.

Les députés discutent et votent des lois, et le budget. Ils contrôlent l'action du gouvernement et peuvent le censurer. Les députés sont élus pour la durée d'une législature qui, de quatre ans sous la III^e République, est passée à cinq ans depuis 1946. Mais il est vrai que le cours de la législature peut être interrompu par dissolution, décidée par le président de la République.

LE MANDAT PARLEMENTAIRE : ce mandat est général, ce qui signifie que chaque député, bien qu'élu par une circonscription donnée, représente la nation toute entière. En dehors de cette activité nationale, les députés s'occupent des affaires de leurs circonscriptions. Ils reçoivent leurs électeurs qui exposent leurs problèmes, et interviennent pour eux auprès des administrations, jouant ainsi le rôle de "médiateur" officieux.



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

Monsieur le Sous-Préfet est venu rendre visite à notre commune le mercredi 25 JANVIER, dans l'après-midi.

Après avoir fait un tour d'horizon des ressources, commerçants et artisans du bourg, Monsieur le Sous-Préfet a fait un tour du village qui s'est achevé par la visite de l'usine DAVID.

Le conseil a ensuite examiné les questions suivantes.
(excusés: Messieurs DUCOLOMB et GRISILLON)
(absent: M. TERRIER)

1 - Ramassage des ordures ménagères -



A partir du 1er janvier 1978, Mr André RAMEL remplace Mr Jean RAMEL au tarif suivant:
- 200 frs pour le grand circuit (bourg et hameaux)
- 135 frs en hiver
- 25 frs de l'heure pour les travaux supplémentaires.

2 - Ramassage scolaire -



Monsieur le Percepteur demande à Monsieur le Maire de passer avec Monsieur NAMBOTIN une convention écrite concernant le ramassage scolaire, car pour régler à ce dernier les frais que la commune prend en charge, Mr le Percepteur a besoin d'un papier justificatif.

=====

Le 18 FEVRIER, les membres présents du Conseil ont examiné les questions suivantes:

(excusé: M. VUILLEROT Jean, absent M. TERRIER Jules)

1 - Permis de construire une fosse septique, déposé par Mme GOUZON de VERNANS, favorablement reçu, sous réserve qu'elle respecte le règlement en vigueur pour ce genre de construction.

2 - Autorisation de branchement d'eau accordé à Mr BOURRET Marcel.

3 - La Chambre d'Agriculture effectue la révision de sa liste électorale. Pour se faire elle demande au Conseil la désignation :

- d'un représentant, délégué du Conseil: Mr VAUDREY
- de 2 délégués à la préfecture, agriculteurs:
Messieurs VUILLEROT Jean et BONSAQUET Gérard.

4 - Programme des travaux de voirie communale pour 1978 :

= goudronnage:
- cour de l'école

- de Charantonod à Saint Martin
- de la maison DUCAROY au lavoir du Poulet.
- de la route de Vernans.

(C'est la commune qui se charge du goudronnage de la cour du H.L.M.);

= entretien courant:

- rebouchage des trous
- vieille route de Rix.

= apports de matériaux et goudronnage :

- devant les maisons MIGNOTET et TETTAZ.
- devant la maison CHOPIN à Rix.

5 - Elagueuse:

La commune estime à 4 jours ses besoins d'utilisation de l'élagueuse.

ARRETE:

La commune se chargera de l'élagage des haies, non effectué le 1er mai par leur propriétaire, moyennant une redevance fixée en fonction du nombre d'heures de travail (80 frs l'heure).



6 - Examen des différents emprunts possibles en fonction des travaux à effectuer en 1978.

= LA CAISSE D'EPARGNE de BELLEY prête:

soit :	8,75% sur 12 ans	} 50.000 frs (5 millions de centimes)
	9,25% sur 15 ans	

pour les chemins, et sur devis pour les travaux de la salle des fêtes.

= LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS prête:

soit	9,25% sur 15 ans	} la somme demandée pour la poste.
	9,25% sur 20 ans	

La commune pense donc emprunter:

200.000 frs (20 millions de centimes) pour l'ensemble des travaux:

- A LA CAISSE D'EPARGNE pour les chemins et la salle des fêtes.
- A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour la poste.

7 - Le Conseil Général attribue une somme de 5.442 frs pour la réparation du four de SAINT MARTIN.

Si de tels travaux devaient être entrepris, le Conseil préfère, si ses concitoyens l'approuvent, faire une petite fête communale, de manière à réunir les deniers nécessaires, plutôt que de grever son budget pour une réparation que certains peuvent trouver inutile.

8 - Cabine téléphonique des CERTELIES :



La cabine qui sera installée, sera indiquée prochainement par deux panneaux, l'un près de la poste, l'autre en bas du chemin.

9 - La commune envoie à Mr SERRE une proposition d'acquisition de son terrain.

M. PANQUET, quant à lui, n'est pas vendeur actuellement. Il préfère louer par bail son terrain au Rugby-Club.

10 - Electrification:

Les travaux d'électrification du Bourg ont été effectués, exception faite du quartier du Conand et de la Guillotière, à cause de l'augmentation des tarifs depuis 1975, date à laquelle les demandes d'emprunt avaient été faites.

La commune s'inscrit pour les années à venir pour Saint Martin - Ansolin - Le Poulet.

Pour l'année 1977, la pose de 5 lampes (1 à Milieu, 3 à Rix, 1 à Saint Martin) par Mr BARRIER est revenue à 9.473 frs.

Sachez qu'un poteau en bois coûte 740 frs, une lampe (support) 694 frs. Ne vous étonnez donc plus du prix.

11 - Les extincteurs du Centre Ménager doivent être changés.

12 - La location des locaux du Centre Ménager par la colonie de vacances est fixée à 1.500 frs pour la période de juillet et août.

Mr DEMOLLIENS demande à louer ces mêmes locaux une semaine, début septembre (avant le 7) pour un groupe musical qui, comme l'an dernier, donnera à l'église quelques concerts.

La location est fixée à 200 frs.

13 - Permanences du bureau de vote:

8 à 10 - MM. TRICHON - DUCOLOMBE - POUCHOY.

10 à 12 - MM. TRICHON - VUILLEROT Jean - POUCHOY.

12 à 14 - MM. CONAN - GRISILLON JOLY.

14 à 16 - Mme FAVRE - MM. BONNARD VAUDREY

16 à 18 - MM. BONNARD - VUILLEROT DEGLISE.

LU POUR VOUS

POMPIERS

Félicitations aux pompiers : Au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'AIN, un arrêté préfectoral attribue la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers et pour leur dévouement à :

MM. Louis CARREL, Marius FOURVEL, Jean RAMEL et Jean VUILLIEROD (médaille de vermeil); Mr Noël PERRIER (médaille d'argent).

Melle ROUX:

Mr NININ, Préfet de l'Ain, a informé Melle ROUX Suzanne qu'elle était promue Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Mr JOLY

Mr JOLY Charles s'est vu décoré par le Président du CREDIT AGRICOLE de la Médaille du CREDIT AGRICOLE.

A tous nous sommes heureux de présenter nos chaleureuses félicitations.

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

PERMIS DE CONSTRUIRE accordé le 24.2.1978 à:
M. NAMBOTIN Roger, demeurant 01680 LHUIS
pour agrandir une maison d'habitation, sur un terrain
sis à 01680 LHUIS.

MAIRIE DE LHUIS

LHUIS le 11 janvier 1978

A V I S

Le Maire de LHUIS rappelle à la population la réglementation concernant le boisement sur le territoire de la commune, notamment dans les zones de cultures, suivant l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1967.

En conséquence, les propriétaires qui auraient l'intention de procéder à des plantations, auraient intérêt à prendre connaissance de ce document au bureau de la mairie.

A V I S

Les jeunes gens intéressés par les carrières offertes par le travail manuel, sont informés que la Chambre des Métiers peut donner tous renseignements nécessaires sur:

- Les professions
- Les filières de formation
- Les débouchés.

Documentation en mairie.

EN SUIVANT L'OVALE

Depuis quelques temps, l'équipe du canton confirme tout le bien que l'on pensait d'elle.

En effet, elle ne s'est inclinée qu'une seule fois depuis le 20 novembre 77. Cette défaite avait pour cadre le terrain de Sault-Brénaz : 12-4. Tous les autres matches n'étaient que victoires et matches nuls.

La plus belle victoire est, sans doute, celle remportée sur le leader de la poule : Belley : 15-14, et ça le jour de la Saint-Vincent !

Actuellement, sur 14 matches, Lhuis compte 5 victoires pour 4 défaites, et 4 matches nuls (dont 3 à l'extérieur).

Le capital de points acquis pourrait permettre aux Lhuisards d'envisager une qualification, mais les incidents du match contre les Douanes de Vénissieux va certainement anéantir tous les espoirs du club.

L'arbitre ne s'étant pas déplacé, ce fut un joueur des douanes qui fut désigné par le sort pour diriger cette partie. Le résultat ne faisait pas de doute, étant donné que les Lhuisards dominaient outrageusement. Il suffisait donc à cet arbitre de trouver un prétexte pour arrêter le match et espérer gagner sur le tapis vert ce qu'ils n'avaient pu faire sur le terrain.

Mais la réclamation des dirigeants Lhuisards a porté ses fruits, puisque le match sera rejoué sur terrain neutre. Il manquera toutefois IRIS et DURAND, suspendus pour 2 et 3 matches.

Ces derniers temps, quelques dons sont venus dans la caisse du Rugby-Club :

- 100 F de la part de r Gateau.
- 20 F de la part d'une personne de Lhuis.
- 10 F de la part d'une personne de Serrières de Broird.

Nous remercions ces personnes pour leur geste.

